



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : S Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANNE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Marie CHANQUOI, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Dominique DURAND, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Jean-Yves VERGNE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

Objet : Tableau des effectifs de la CCTHPN au 1^{er} avril 2026

Conformément à L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)
024-200041150-20260302-DE2026_029-DE
Reçu le 09/03/2026

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Vu la saisine du comité social territorial,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Jean-Jacques DUMONTET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **De SUPPRIMER les postes comme suit**
 - Suppression du poste d'attaché territorial contractuel non pourvu à temps complet.
 - Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 15 heures par semaine suite à un départ à la retraite.
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique à 21 heures par semaine suite à un départ à la retraite.
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet non pourvu
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/03/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord A.O.F.

AR Prefecture

024-200041150-20260302-DE2026_029-DE
Reçu le 09/03/2026